



Siège social : Le Mans
Nombre de membres du Bureau en exercice: 18 + 1 associé
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 12

BUREAU SYNDICAL
Lundi 27 janvier 2014 à 12H00
Locaux du Pays du Mans

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le 17 janvier 2014 pour la séance du lundi 27 janvier 2014 dans les locaux du Pays du Mans.

Ordre du jour

- Compte administratif 2013 et budget primitif 2014
- Examen des derniers dossiers de subventions et projets en cours par les Présidents de commissions
- Présentation du Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Pays du Mans avant approbation
- Etat d'avancement de la pré-étude régionale liée à la création de deux haltes TER sur le pays
- Choix du projet structurant relatif à la CDL Département
- Point sur le recensement des projets des collectivités pour préparation de l'avenant NCR 2012/2015
- Echanges sur le bilan du mandat et réflexion sur l'évolution de la structure
- Questions diverses

Membres présents :

Mmes Véronique Cantin (CC Rives de Sarthe), Annick Tessier (CC Bocage Cénomans), MM Jean-Claude Boulard, Benoit Charvet, Jean-François Soulard, Vétillard Bernard (Le Mans Métropole Communauté Urbaine), Franck Breteau (CC Bocage Cénomans), Jean-Luc Cosnuau, René Logereau (CC Sud-Est Pays Manceau), Janny Mercier (CC Portes du Maine), Philippe Poumailloux (CC Rives de Sarthe), Maurice Vavasseur (CC Portes du Maine).

Membres excusés :

Mme Véronique Rivron, MM Jean-Marie Geveaux, Gilles Leproust (Conseil Général de la Sarthe), Patrick Delpech (Vice-Président Région des Pays de la Loire), Sébastien Gouhier, Michel Freslon (CC Orée de Bercé Béloinois), Bruno Jannin (Le Mans Métropole Communauté Urbaine).

Techniciens qui étaient également présents:

Mmes Patricia Chevalier, Clémentine Peltier, Hélène Penven, MM Théau Dumond, Matthieu Georget, Florian Roquinarc'h.

Egalement présents :

Julien Roissé technicien du SCOT du Pays du Mans.

Syndicat Mixte du Pays du Mans

Délibération

Bureau syndical
Lundi 27 janvier 2014

Adhésion à l'ANPCEN

Monsieur Freslon, Vice-Président en charge de l'environnement – l'énergie et l'habitat, propose que le Syndicat mixte du Pays du Mans adhère à l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN).

Cette association conseille et accompagne gratuitement les collectivités qui souhaitent rénover leur éclairage public. Elle propose également une charte. 10 collectivités du territoire pays l'ont déjà signée.

Cette association participe également à la réalisation du guide sur l'éclairage initié par le Pays du Mans.

➤ *Le Bureau Syndical, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :*

- *De donner son accord pour l'adhésion à cette association,*
- *D'autoriser Monsieur le Président du Pays du Mans à signer tout document se référant à cette adhésion.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,



Le Président
Jean-Claude BOULARD

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2014 Publication : 04/02/2014
--

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Siège social : Le Mans
Nombre de membres du Bureau en exercice: 18 + 1 associé
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 12

BUREAU SYNDICAL
Lundi 27 janvier 2014 à 12H00
Locaux du Pays du Mans

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le 17 janvier 2014 pour la séance du lundi 27 janvier 2014 dans les locaux du Pays du Mans.

Ordre du jour

.....

- Compte administratif 2013 et budget primitif 2014
- Examen des derniers dossiers de subventions et projets en cours par les Présidents de commissions
- Présentation du Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Pays du Mans avant approbation
- Etat d'avancement de la pré-étude régionale liée à la création de deux haltes TER sur le pays
- Choix du projet structurant relatif à la CDL Département
- Point sur le recensement des projets des collectivités pour préparation de l'avenant NCR 2012/2015
- Echanges sur le bilan du mandat et réflexion sur l'évolution de la structure
- Questions diverses

Membres présents :

Mmes Véronique Cantin (CC Rives de Sarthe), Annick Tessier (CC Bocage Cénomans), MM Jean-Claude Boulard, Benoit Charvet, Jean-François Soulard, Vétillard Bernard (Le Mans Métropole Communauté Urbaine), Franck Breteau (CC Bocage Cénomans), Jean-Luc Cosnuau, René Logereau (CC Sud-Est Pays Manceau), Janny Mercier (CC Portes du Maine), Philippe Poumailloux (CC Rives de Sarthe), Maurice Vavasseur (CC Portes du Maine).

Membres excusés :

Mme Véronique Rivron, MM Jean-Marie Geveaux, Gilles Leproust (Conseil Général de la Sarthe), Patrick Delpech (Vice-Président Région des Pays de la Loire), Sébastien Gouhier, Michel Freslon (CC Orée de Bercé Bélois), Bruno Jannin (Le Mans Métropole Communauté Urbaine).

Techniciens qui étaient également présents:

Mmes Patricia Chevalier, Clémentine Peltier, Hélène Penven, MM Théau Dumond, Matthieu Georget, Florian Roquinarc'h.

Egalement présents :

Julien Roissé technicien du SCOT du Pays du Mans.

Syndicat Mixte du Pays du Mans

Délibération

Bureau syndical

Lundi 27 janvier 2014

Convention de coopération pour la réalisation d'études d'inventaire général du patrimoine industriel sur le territoire de la commune de Sainte-Jamme-sur-Sarthe (72)

Monsieur Logereau, Vice-Président du Pays du Mans en charge du tourisme et du patrimoine, indique que la Région des Pays de la Loire souhaite conventionner avec le Pays du Mans, qui sera en lien avec la commune de Sainte-Jamme-sur-Sarthe et la communauté de communes des Rives de Sarthe, pour réaliser un inventaire du patrimoine industriel pour une durée de un an à compter de 2014.

La convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre la Région des Pays de la Loire et le Pays du Mans en matière d'inventaire du patrimoine industriel sur le territoire de la commune de Sainte-Jamme-sur-Sarthe.

Les partenaires se donnent comme objectif la réalisation d'un inventaire approfondi des éléments du patrimoine architectural industriel de la commune de Sainte-Jamme-sur-Sarthe.

Trois ensembles de bâtiments ont été identifiés :

- les bâtiments de production,
- les logements des ouvriers, des cadres et des dirigeants,
- les bâtiments publics (mairie-école, hôpital, coopérative, etc.).

Afin d'enrichir les connaissances sur le patrimoine architectural étudié, il pourra être envisagé dans un second temps le recueil de témoignages d'anciens ouvriers ou d'habitants de la commune. Le cahier des charges pour le collectage sera établi sur la base de l'étude du patrimoine matériel.

Le Pays du Mans assurera un accompagnement technique et logistique des agents de la région des Pays de la Loire.

➤ ***Le Bureau Syndical, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :***


- ***d'approuver les modalités de cette convention de coopération avec la région des Pays de la Loire,***
- ***d'autoriser le principe d'accompagnement technique et logistique des agents de la Région par l'équipe du Pays du Mans,***
- ***d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents se référant à cette convention.***

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2014
Publication : 04/02/2014

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation


Le Président
Jean-Claude BOULARD



Siège social : Le Mans
Nombre de membres du Bureau en exercice: 18 + 1 associé
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 12

BUREAU SYNDICAL
Lundi 27 janvier 2014 à 12H00
Locaux du Pays du Mans

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le 17 janvier 2014 pour la séance du lundi 27 janvier 2014 dans les locaux du Pays du Mans.

Ordre du jour

- Compte administratif 2013 et budget primitif 2014
- Examen des derniers dossiers de subventions et projets en cours par les Présidents de commissions
- Présentation du Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Pays du Mans avant approbation
- Etat d'avancement de la pré-étude régionale liée à la création de deux haltes TER sur le pays
- Choix du projet structurant relatif à la CDL Département
- Point sur le recensement des projets des collectivités pour préparation de l'avenant NCR 2012/2015
- Echanges sur le bilan du mandat et réflexion sur l'évolution de la structure
- Questions diverses

Membres présents :

Mmes Véronique Cantin (CC Rives de Sarthe), Annick Tessier (CC Bocage Cénomans), MM Jean-Claude Boulard, Benoit Charvet, Jean-François Soulard, Vétillard Bernard (Le Mans Métropole Communauté Urbaine), Franck Breteau (CC Bocage Cénomans), Jean-Luc Cosnuau, René Logereau (CC Sud-Est Pays Manceau), Janny Mercier (CC Portes du Maine), Philippe Poumailloux (CC Rives de Sarthe), Maurice Vavasseur (CC Portes du Maine).

Membres excusés :

Mme Véronique Rivron, MM Jean-Marie Geveaux, Gilles Leproust (Conseil Général de la Sarthe), Patrick Delpech (Vice-Président Région des Pays de la Loire), Sébastien Gouhier, Michel Freslon (CC Orée de Bercé Béloinois), Bruno Jannin (Le Mans Métropole Communauté Urbaine).

Techniciens qui étaient également présents:

Mmes Patricia Chevalier, Clémentine Peltier, Héléne Penven, MM Théau Dumond, Matthieu Georget, Florian Roquinarc'h.

Egalement présents :

Julien Roissé technicien du SCOT du Pays du Mans.

Syndicat Mixte du Pays du Mans

Délibération

Bureau syndical du lundi 27 janvier 2014

Défi « Familles à énergie positive » : Engagement et conventionnement Demande de subvention FEADER / LEADER

Monsieur le Président indique que l'équipe du Pays du Mans a participé, en interne, à l'édition 2012-2013 du défi « Familles à énergie positive ». Avec 22 % d'économie d'énergie, l'économie financière totale est évaluée entre 600 € à 1 755 € selon l'énergie utilisée. L'année suivante, le Comité syndical du Pays du Mans a délibéré unanimement pour que le territoire participe à l'édition 2013-2014 du défi. Ainsi, 62 familles participent à ce défi qui s'achèvera au printemps prochain.

Suite à l'expérimentation menée et à la participation à l'édition 2013-2014, il est proposé au Pays du Mans se s'engager dans l'édition 2014-2015 du défi « Familles à énergie positive ».

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission environnement, qui propose de cibler pour cette nouvelle édition sur des familles en précarité énergétique.

L'objectif de ce nouveau défi serait d'accompagner 10 équipes, chacune composée de 5 à 10 familles, pour réaliser au minimum 8 % d'économies d'énergie entre le 1^{er} décembre 2014 et le 30 avril 2015, en appliquant des gestes simples au quotidien dans son logement (énergie et eau) et lors de ses déplacements.

Les dépenses sont évaluées à 8 835 €. Elles comprendraient :

- le suivi des familles et le prêt de matériel par l'Espace Info-Energie pendant 5 mois,
- l'impression de support de communication et un relais presse,
- l'organisation d'un événement de lancement et de clôture,
- l'animation du projet par la chargée de mission Environnement-Energies-Climat du Pays du Mans.

Calendrier prévisionnel du projet : **03/06/2014 au 31/07/2015**

A ce titre, la Commission sollicite une subvention du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) dans le cadre de l'axe 2 du programme Leader et propose les plans de financement suivants :

➤ Plan de financement général de l'action :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en € HT	Nature des concours financiers	Montant en €
Communication (Impression support, relais presse,....)	700,00 €	Etat (préciser source(s))	
		Région	...
		Département	...
		Commune	
Logistique (Organisation événements lancement, ...)	1 300,00 €	Communautés de Communes	
Animation - Prestation Espace Info-Energie	2 000,00 €	Concours FEADER sollicité	3 534,07 €
Animation - Ingénierie Chargée de mission environnement	4 835,18 €		
		Autofinancement (pays)	5 301,11 €
TOTAL EMPLOI	8 835,18 €	TOTAL RESSOURCES	8 835,18 €

**Plan de financement au regard des dépenses éligibles au titre du FEADER
(Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) dans le cadre de l'axe 2 du
programme Leader du Pays du Mans :**

Sur les 10 équipes participantes au Défi « Familles à énergie positive » (édition 2014-2015), 8 équipes seraient situées sur le territoire du Pays du Mans (hors Le Mans Métropole) et 2 équipes seraient situées sur Le Mans Métropole. Ce territoire n'étant pas éligible au titre du FEADER, un prorata a été appliqué sur les dépenses générales afin de connaître les dépenses éligibles.

Mode de calcul : 10 équipes au total = 8 équipes Pays du Mans hors Le Mans Métropole + 2 équipes sur Le Mans Métropole => soit 8/10 éligible à Leader.

EMPLOIS		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en € HT	Nature des concours financiers	Montant en €
Communication (Impression support, relais presse,...)	560,00 €	Etat (préciser source(s))	
		Région	...
		Département	...
		Commune	
Logistique (Organisation événements lancement, ...)	1 040,00 €	Communautés de Communes	
Animation - Prestation Espace Info-Energie	1 600,00 €	Concours FEADER sollicité	3 534,07 €
Animation - Ingénierie Chargée de mission environnement	3 868,14 €		
		Autofinancement (pays)	3 534,07 €
TOTAL EMPLOI	7 068,14 €	TOTAL RESSOURCES	7068,14 €

➤ *Le Bureau Syndical, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :*

- *L'engagement du Pays du Mans dans l'édition 2014-2015 de ce nouveau défi,*
- *Approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader du Pays du Mans,*
- *En cas d'obtention d'un montant inférieur de FEADER ou d'une augmentation du coût de l'opération, s'engage à ce que le Syndicat Mixte du Pays du Mans, prenne la différence en autofinancement,*
- *Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents se référant à cette décision,*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



**LE PRESIDENT
Jean-Claude BOULARD**

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2014 Publication : 04/02/2014
--

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation